



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23043059

Déposé / Reçu le

20 MARS 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0440 449 680

Nom

(en entier) : ETS ANTOINE

(en abrégé) :

Forme légale : société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de la Bienvenue, 7-9 à 1070 Anderlecht

Objet de l'acte : Démissions, nominations, pouvoirs

Il ressort du procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2022 que les résolutions suivantes ont été adoptées :

1) Démissions

A l'unanimité les membres de l'assemblée générale actent la démission du conseil d'administration dans son ensemble, à savoir :

-La SRL IMMOBILIERE DU MANOIR, représentée par M. Pierre ANTOINE

-M. Eric ANTOINE

Décharge leur sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Nominations

A l'unanimité les membres de l'assemblée générale acte la nomination, pour une durée de six ans à dater de ce jour aux postes d'administrateurs de :

-La SA HOLDING ANTOINE (BCE 0777.658.205), représentée par M. Pierre ANTOINE, représentant permanent ;

-La SRL ANTOINE CONSULTING (BCE 0791.270.174), représentée par M. Harold ANTOINE, représentant permanent ;

-M. Eric ANTOINE

Leur mandat pourra être rémunéré et prendra fin le 25 septembre 2028.

A l'instant se réunit le conseil d'administration de la société qui nomme en son sein la SA HOLDING ANTOINE comme administrateur-délégué.

Suite à cette résolution, le conseil d'administration se compose comme suit :

-La SA HOLDING ANTOINE (BCE 0777.658.205), représentée par M. Pierre ANTOINE, administrateur-délégué ;

-La SRL ANTOINE CONSULTING (BCE 0791.270.174), représentée par M. Harold ANTOINE, administrateur ;

-M. Eric ANTOINE, administrateur.

3) Pouvoirs

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration désignent comme mandataire spécial la SRL ATALEX, représentée par M. Jérôme STEVIGNY, avec facultés de subdéléguer, aux fins d'accomplir les formalités nécessaires auprès du Moniteur Belge et de la Banque Carrefour des entreprises du chef des résolutions prises ci-dessus. Le mandataire pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous actes et documents nécessaires ou utiles à l'exécution du présent mandat.

Fait à Anderlecht, le 26 septembre 2022

SRL ATALEX

Mandataire

Représentée par Jérôme STEVIGNY

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).